

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/05/2026 - B2026/003093 - 2024 B 00623 - 929 040 392 - A3D SERVICES

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
système A du mode général des impôts)

Certifié conforme

Alexandre DOUGLAUX

Désignation de l'entreprise		A3D SERVICES	
Adresse de l'entreprise		15, RUE JEANNE DE POIX - 80250 - FOLLEVILLE	
SIRET		9 2 9 0 4 0 3 9 2 0 0 0 1 1	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 3	
Durée de l'exercice précédent *			
		Certifié par ☒ yousign	
		Exercice N clos le	
		3 0 0 6 2 0 2 5	
		Brut	
		Amortissements – Provisions	
		Net	
		1	
		2	
		3	
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
		7809	876
		7809	876
		6933	6933
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)	068	070
	Clients et comptes rattachés *	072	074
	Autres * (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	086
	Charges constatées d'avance *	092	094
Total II		096	098
		27863	27863
Total général (I + II)		110	112
		35672	876
		34796	34796
PASSIF			
		Exercice N NET	
		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves	132	
	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	9079
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
Total I		142	14079
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	11186
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4477
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	3202
	Comptes courants d'associés	173	167
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	20719
Total général (I + II + III)		180	34796
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	
(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7809	
(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Alexandre DUCLAUX

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A3D SERVICES

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le

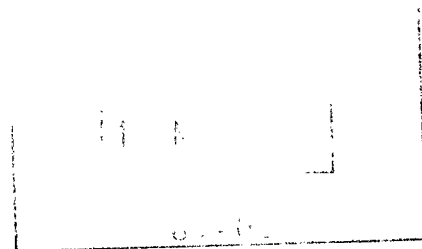
30 06 2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue { Biens Services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			217		218	78034		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226	6300		
	Autres produits				230	5		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	84339	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	18251		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 7108 - immobilier :)				242	35720		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		244	1744		
	Rémunérations du personnel *				250	14000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2979		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	876		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	4		
			260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	73574	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	10765	
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1687	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	9079	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9079	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	1687			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	483	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	ZFU - TE (44 octies A)	987			342		
			JEI (44 sexies A)	989				
		ZRD (44 terdecies)	ZRR (44 quinquedecies)	138				
				France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquedecies A	181			
		Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
				Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993			
		ZFANG (44 quaterdecies)	BUD (44 sexedecies)					
		Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	11249	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					380		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	11249	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A3D SERVICES

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 rue Jeanne de Poix
80250 FOLLEVILLE
929 040 392 RCS AMIENS**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 DECEMBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 9 079 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 9 079 €

A la réserve légale 500 €

Solde 8 579 €

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 8 579 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Alexandre DUCLAUX

A3D SERVICES

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 rue Jeanne de Poix
80250 FOLLEVILLE**

929 040 392 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq,
Le Vingt-Sept Décembre,
À Vingt Heures,

Les Associés de la Société A3D SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Alexandre DUCLAUX,
Titulaire de 400 parts

Madame Cindy HATTERER,
Titulaire de 100 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre DUCLAUX, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 9 079 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 079 €
A la réserve légale	500 €
Solde	8 579 €

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 8 579 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, décide de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs, préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Alexandre DUCLAUX

Alexandre DUCLAUX

✓ Certifié par  yousign

Madame Cindy HATTERER

Cindy HATTERER

✓ Certifié par  yousign